



AVIS PUBLIC

La MRC de Coaticook requiert des offres de services professionnels pour réaliser en version définitive jugée conforme par le ministère des Transports du Québec (MTQ), la mise à jour du plan d'intervention en infrastructures locales (PIIRL) de son territoire.

Date des travaux : Les travaux pourront débuter à partir de l'adjudication du contrat. L'adjudication est toutefois **conditionnelle** à l'acceptation du plan de travail et des coûts associés par le MTQ.

De plus, le PIIRL révisé devra faire l'objet d'une acceptation finale, par la MRC et le MTQ, au plus tard le 8 décembre 2022.

Donneur d'ouvrage : MRC de Coaticook
294, rue Saint-Jacques Nord
Coaticook (Québec) J1A 2R3

Cahier des charges : Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SEAO (Numéro de référence: SEAO 1511928). Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SÉAO.

Garantie de soumission : Le soumissionnaire fournit avec son offre de services une garantie de soumission au bénéfice de la MRC d'une valeur de 10 % (voir devis pour tous les détails).

Clôture des soumissions : Mardi, 7 septembre 2021 à 11 h 00, heure légale.

Dépôt des soumissions : La soumission doit être déposée physiquement au bureau de la MRC Coaticook.

Ouverture des soumissions : Mardi, 7 septembre 2021 à 11 h 05 au bureau de la MRC de Coaticook, selon les règles sanitaires en vigueur. À cette étape, seulement les noms des soumissionnaires seront dévoilés.

Évaluation des soumissions : Les offres de services seront évaluées suivant un système de pondération et d'évaluation en deux étapes.

Fait à Coaticook, ce 20 juillet 2021.

Nancy Bilodeau, OMA
Greffière, DGA et Responsable de l'adjudication de contrat

La MRC de Coaticook ne s'engage à accepter aucune proposition ayant obtenu le meilleur pointage final, ni aucune des propositions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires. La MRC ne sera pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet des offres.